



Mémoire du Comité consultatif
de lutte contre la pauvreté
et l'exclusion sociale

LES JOURNÉES DE LA JEUNESSE 2019

Consultations en vue du prochain plan pour la jeunesse 2021-2026

**Collectivement plus riches de moins de pauvreté,
nous serons mieux...**

3 décembre 2019

**Mémoire du Comité consultatif
de lutte contre la pauvreté
et l'exclusion sociale**

**Les Journées de la jeunesse 2019
Consultations en vue du prochain
plan pour la jeunesse 2021-2026**

*Collectivement plus riches de moins de pauvreté,
nous serons mieux...*

3 décembre 2019

Ce mémoire a été adopté par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale le 3 décembre 2019.

Il a été préparé sous la responsabilité d'un groupe de travail du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale formé de :

Michel Bellemare
Richard Gravel, président du Comité consultatif
Jeanne Lavoie

Coordination et rédaction :

Johanne Villeneuve, agente de recherche

Collaboration :

Ismaila Ndiaye, secrétaire général

Soutien technique :

Loren McCabe, adjointe administrative

Édition :

Direction des communications
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce mémoire utilise généralement les formes masculine et féminine pour désigner les personnes. Il arrive cependant que le générique masculin soit utilisé dans le but d'alléger le texte.

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté
et l'exclusion sociale
425, rue Saint-Amable, bureau RC 145
Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 528-9866
Courriel : infocclp@mtess.gouv.qc.ca
Site Internet : www.cclp.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
ISBN 978-2-550-87221-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Commentaires généraux	1
Axe éducation : décrochage scolaire et frais de scolarité	1
Axe citoyenneté : conditions facilitant la participation.....	2
Axe emploi : services adaptés et conciliation travail-études	3
Annexe 1 Références	5
Annexe 2 Liste des membres du Comité consultatif au 3 décembre 2019	6

Commentaires généraux

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale soumet ce mémoire sous l'angle de la prise en compte de la lutte contre la pauvreté chez les jeunes conformément à son rôle de vigie relativement aux politiques gouvernementales. De prime abord, un bilan des résultats atteints depuis l'adoption de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 aurait permis au Comité de mieux cibler les défis prioritaires et les actions à privilégier pour le renouvellement de la stratégie 2021-2026. Par conséquent, le Comité a appuyé sa réflexion sur les travaux qu'il a réalisés au regard de la jeunesse et sur les recommandations qu'il a déjà formulées à ce propos.

Le Comité croit que la prochaine stratégie d'action jeunesse doit s'inscrire en cohérence avec le [Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023](#). À cet égard, le Comité constate que le revenu ou le statut socioéconomique semble peu pris en compte. Pourtant, il constitue un facteur primordial à considérer du fait de son influence transversale sur tous les axes soumis à la consultation. Il en va de même pour l'accès universel à l'ensemble des services qui sont nécessaires aux jeunes à risque ou en situation de pauvreté, afin de leur assurer de meilleures conditions de vie (logement, alimentation, transport, santé, etc.) et un développement optimal. Les services restent encore insuffisamment déployés tant du point de vue de l'accès que sur le plan de la durée, de l'intensité et de l'accompagnement requis.

Par ailleurs, le Comité a déjà produit plusieurs avis, et certaines recommandations touchent l'ensemble des axes visés par la consultation (<http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/index.asp?categorie=1500301#liste>). Les axes portant sur l'éducation, la citoyenneté et l'emploi interpellent particulièrement le Comité, qui, dans le cadre de cette consultation, désire rappeler ses principales recommandations eu égard aux jeunes âgés de 15 à 29 ans.

Axe éducation : décrochage scolaire et frais de scolarité

Le décrochage scolaire demeure une problématique majeure malgré les avancées des dernières années. Il est connu que les taux de décrochage scolaire sont beaucoup plus élevés en milieu défavorisé. Le Comité a souvent rappelé l'importance de l'accès à l'éducation comme l'un des leviers clés de lutte contre la pauvreté : habituellement, plus une personne est scolarisée, plus ses revenus sont élevés. La sous-scolarisation, comme le décrochage scolaire, contribue à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Dès lors, la persévérance scolaire demeure le premier défi prioritaire pour que les jeunes puissent développer leur plein potentiel. De plus, l'accès à l'éducation répond aux principes de développement durable, car il représente un moyen sûr d'enrichir les générations futures.

Pour le Comité, les actions à privilégier résident donc dans la consolidation des mesures et du financement requis pour prévenir le décrochage scolaire plus particulièrement chez les jeunes de milieux défavorisés. Ces actions devraient viser à

1. Intensifier les efforts de lutte contre le décrochage scolaire et les efforts pour inciter les jeunes à rattracher en consacrant davantage de ressources à cet effet, en ciblant les milieux défavorisés et en fournissant les ressources professionnelles nécessaires pour soutenir le travail des enseignantes et des enseignants (ex. : accès à des orthophonistes et à des psychoéducatrices et psychoéducateurs) et pour des mesures comme l'aide aux devoirs, jugées essentielles à la réussite scolaire;
2. Mieux soutenir l'offre de service actuelle des organismes communautaires en matière d'alphabétisation et de développement des compétences de base.

Au regard de l'accès à l'éducation, les hausses des frais de scolarité et autres charges afférentes aux études, telles que les frais institutionnels obligatoires (FIO), qui, dans certains cas, peuvent atteindre plusieurs milliers de dollars par année, peuvent limiter l'accès aux études supérieures. Chez les jeunes issus de familles en situation de pauvreté, cela peut entraîner de nombreux problèmes, comme une baisse d'accessibilité aux études, une dissuasion des étudiants potentiels et un endettement pouvant nuire à la réussite et à la persévérance scolaires. D'ailleurs, l'article 20 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoit que « chaque ministre, s'il estime que des propositions de nature législative ou réglementaire pourraient avoir des impacts directs et significatifs sur le revenu des personnes ou des familles qui, selon les indicateurs retenus en application de la présente loi, sont en situation de pauvreté, fait état des impacts qu'il prévoit lors de la présentation de ces propositions au gouvernement ». Il importe donc de prendre en compte les impacts de la hausse des frais de scolarité et de mettre en place des mesures assurant l'accès aux études supérieures à tous les jeunes qui y aspirent. Cela constitue un deuxième défi jugé prioritaire pour le Comité.

Dans cette perspective, le Comité propose de privilégier l'action suivante :

1. S'assurer que les répercussions d'une hausse des frais de scolarité, y compris l'indexation, ne restreindront pas l'accessibilité aux études supérieures pour les étudiants plus vulnérables sur le plan économique et limiter les effets de l'endettement supplémentaire pour ceux ne recevant pas d'aide financière aux études.

Axe citoyenneté : conditions facilitant la participation

Le Comité croit que le défi prioritaire de cet axe réside dans la consolidation des mécanismes au regard des lieux et des moyens pour soutenir la participation citoyenne des jeunes. En effet, la participation citoyenne assure la cohésion sociale et la valorisation de l'humain en soi. L'implication extérieure à l'emploi a une valeur dont la société ne peut se priver et qui appelle un fort sentiment de reconnaissance, d'appartenance et de valeur personnelle ainsi qu'une reconnaissance par les pairs. La participation citoyenne des jeunes, y compris les activités sociales, culturelles et de loisir, leur permet de créer un réseau social, de partager leurs expériences de vie et leurs connaissances, de réaliser divers apprentissages, de développer leur leadership et leur pouvoir d'agir (empowerment individuel et collectif), qui servent de tremplin pour leur avenir. Elle contribue à l'inclusion sociale de nombreuses personnes, particulièrement celles qui sont en situation de pauvreté. En effet, une consultation menée par le Comité a permis de constater que la participation citoyenne des jeunes peut constituer une valeur ajoutée pour accéder à un emploi. Elle permet d'acquérir bon nombre de compétences et d'attitudes que recherchent les employeurs. Par la participation et l'engagement actifs, les jeunes acquièrent plus de confiance en eux, de polyvalence, de discipline personnelle, d'habiletés communicationnelles, relationnelles, manuelles, etc. Ces habiletés et ces compétences acquises deviennent transférables à d'autres sphères de la vie.

Les structures et les mesures qui favorisent la participation citoyenne des jeunes constituent donc des lieux privilégiés pour développer leur plein potentiel. Le réseau jeunesse, qui a, entre autres, contribué à l'essor de conseils jeunesse, figure parmi les exemples de structures facilitant la participation citoyenne des jeunes. Toutefois, l'abolition, en avril 2015, des forums jeunesse régionaux du Québec, qui s'étaient vu confier un mandat particulier en matière de participation citoyenne des jeunes, a marqué un recul des lieux de leur participation. Ces instances régionales visaient notamment à sensibiliser les milieux à relever le défi que représente la contribution civique de cette tranche de la population, une condition essentielle au développement des régions et du Québec.

À cet effet, le Comité privilégie de renforcer la participation citoyenne des jeunes âgés de 15 à 29 ans par l'action suivante :

1. Mettre en place et soutenir les conditions et les espaces démocratiques favorisant la participation citoyenne, en offrant un soutien à la formation et à l'encadrement des activités de participation citoyenne.

L'accès à un transport et les coûts qu'il occasionne restent aussi des obstacles à la participation citoyenne. À cet égard, les travaux menés par le Comité en ce qui concerne les répercussions des hausses tarifaires ont fait ressortir l'effet des coûts de transport sur la capacité des personnes à faible revenu de se déplacer afin de participer à la vie sociale. Après le logement, les difficultés liées aux déplacements constituent l'un des domaines qui les affectent le plus. Cette situation est particulièrement préoccupante en milieu rural. L'accès au transport à prix raisonnable constitue dès lors un préalable à l'intégration sociale non seulement au regard de l'accès à l'emploi, à la formation, aux loisirs, aux services de santé, etc., mais aussi à une participation citoyenne pleine et entière. Il importe donc d'en atténuer les répercussions.

Conséquemment, le Comité croit qu'il importe de privilégier l'action suivante :

1. Mettre en place un tarif social pour le transport en commun, de même que des modes de transport alternatifs dans les régions.

Axe emploi : services adaptés et conciliation travail-études

La transition vers le marché du travail est une période charnière pour les jeunes. Il est connu que les possibilités d'accès et de maintien en emploi sont tributaires du niveau de scolarité. Les jeunes plus scolarisés ne rencontrent pas les mêmes difficultés que les autres pour intégrer le marché du travail. La situation de nombreux jeunes fait en sorte qu'ils sont plus éloignés du marché du travail, notamment ceux qui sortent des centres jeunesse. Certains rencontrent des obstacles de nature multiple (problèmes familiaux, de pauvreté, de décrochage scolaire, d'apprentissage, de santé mentale, de toxicomanie, etc.). Or, le marché du travail, orienté sur la performance, n'est pas adapté à leurs réalités. Dans le cadre de leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle, ils doivent donc pouvoir compter sur des services et des mesures facilement accessibles, adaptés en durée et en intensité et soutenus par un accompagnement pour faciliter leur transition vers le marché du travail et assurer leur maintien en emploi et leur développement. Ces activités pourront être variées et s'inscrire dans un plan adapté aux besoins et à la situation du jeune : formation alternative, alternance travail-études, stage, développement d'un projet de vie, activité d'insertion, thérapie, etc.

Les transformations du marché du travail ont aussi entraîné une précarité de l'emploi chez les jeunes, soit une croissance de l'emploi à temps partiel et à contrat à durée déterminée, une baisse des revenus et une moins grande offre d'emplois protégés. Bien que le contexte actuel de rareté de main-d'œuvre facilite l'accès à l'emploi, il présente certains risques. La grande disponibilité d'emplois moins qualifiés peut amener les jeunes à interrompre leur parcours scolaire pour intégrer le marché du travail. Cela les met grandement à risque pour la suite de leur parcours (faibles revenus, chômage, mauvaises conditions de travail, etc.), d'où l'importance de pouvoir compter sur des mesures de conciliation travail-études qui favorisent le maintien ou le retour aux études en vue de l'obtention d'un diplôme.

Ces mesures doivent aller au-delà de la simple incitation. Les employeurs ont une responsabilité importante à cet égard. Ils doivent s'assurer que les jeunes terminent leur scolarité avant de travailler à temps plein, par exemple, en n'exigeant pas d'eux un trop grand nombre d'heures de travail, afin qu'ils puissent prioriser leurs études. Il leur incombe également d'instaurer des mesures permettant aux jeunes non diplômés de poursuivre leur formation tout en travaillant.

Le Comité est d'avis que les défis prioritaires en matière d'emploi résident dans la réduction des obstacles que rencontrent les jeunes dans leur transition vers le marché du travail. À cet égard, le Comité recommande de privilégier les actions suivantes :

1. Mettre en place des mesures particulières d'aide et d'accompagnement à l'emploi, de retour aux études ou d'aide à l'insertion sociale et citoyenne visant la qualification des jeunes et leur insertion socioprofessionnelle et citoyenne, dans le respect de leurs aspirations, et la reconnaissance de leur potentiel. Ces mesures doivent
 - être accessibles aux jeunes en difficulté, à partir de 14 ans;
 - être accompagnées d'une aide financière répondant aux besoins des personnes de 18 ans et plus, et même parfois plus jeunes, lorsque cela s'avère nécessaire pour favoriser leur insertion;
 - permettre de diriger systématiquement les jeunes qui quittent l'école à l'âge de 16 ans vers des ressources pouvant contribuer à leur insertion ou faciliter le raccrochage scolaire.
2. Favoriser la mise en place de mécanismes de conciliation travail-études afin de favoriser l'obtention d'un diplôme chez les jeunes qui travaillent.

Annexe 1 Références

Axe éducation : décrochage scolaire et frais de scolarité

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE. *Mémoire du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Consultation publique – Solidarité et inclusion sociale – Vers un troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, [En ligne], 2016, 36 p. [http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/Memoire_Plan_Lutte.pdf].

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE. *Avis – L'emploi pour lutter contre la pauvreté : les défis à relever. L'aide à l'emploi : pour une intégration durable*, [En ligne], 2015, 75 p. [http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/Avis_integration_durable.pdf].

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE. *Avis – L'emploi pour lutter contre la pauvreté : les défis à relever. Pour assurer le droit à un travail décent : améliorer la qualité des emplois*, [En ligne], 2013, 57 p. [http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/cclp_avis_emploi_pour_lutter.pdf].

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE. *Hausse des frais de scolarité – État de la réflexion du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, document de travail, non publié, 2012, 6 p.

Axe citoyenneté : conditions facilitant la participation

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE. *Avis – L'emploi pour lutter contre la pauvreté : les défis à relever. Au-delà de l'emploi, reconnaître la participation citoyenne et le droit à la dignité*, [En ligne], 2015, 51 p. [http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/Avis_relever_defis.pdf].

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE. *Les répercussions des hausses tarifaires sur les conditions de vie des personnes à faible revenu. Des tarifs qui excluent... Des solutions qui rassemblent*, [En ligne], 2008, 32 p. [http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/avis_hausses_tarifaires.pdf].

Axe emploi : services adaptés et conciliation travail-études

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE. *Mémoire du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Consultation publique – Solidarité et inclusion sociale – Vers un troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, [En ligne], 2016, 36 p. [http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/Memoire_Plan_Lutte.pdf].

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE. *Avis – L'emploi pour lutter contre la pauvreté : les défis à relever. L'aide à l'emploi : pour une intégration durable*, [En ligne], 2015, 75 p. [http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/Avis_integration_durable.pdf].

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE. *Avis – L'emploi pour lutter contre la pauvreté : les défis à relever. Pour assurer le droit à un travail décent : améliorer la qualité des emplois*, [En ligne], 2013, 57 p. [http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/cclp_avis_emploi_pour_lutter.pdf].

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE. *Une cible à atteindre pour le bien de tous – Une cible atteignable si l'on s'y met tous*, [En ligne], 2010, 39 p. [http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/cclp_avis_2010_cible_atteindre.pdf].

Annexe 2 Liste des membres du Comité consultatif au 3 décembre 2019

Membres ayant le droit de vote

M. Michel Bellemare

Regroupement pour la défense des droits sociaux de Shawinigan
Région de la Mauricie

Mme Dominique Daigneault

Présidente
Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)
Région de Montréal

Mme Danielle Fournier

Formatrice et agente de développement
Relais-femmes
Région de Montréal

M. Richard Gravel

Directeur général
Collectif des entreprises d'insertion du Québec
Président du Comité
Région de Laval

M. Frédéric Lalande

Directeur général
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre
Région de Montréal

Mme Jeanne Lavoie

Représentante du milieu communautaire
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

M. Pierre Michaud

Autres secteurs de la société civile
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Mme Monique Toutant

Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain
Région de Québec

Sept postes vacants

Milieu patronal
Milieu municipal
Milieu communautaire
Organisme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (4)

Membres n'ayant pas le droit de vote (membres issus du personnel de la fonction publique)

Mme Chantal Maltais

Sous-ministre adjointe
Secteur de la solidarité sociale et de l'analyse stratégique
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

M. André Dontigny

Directeur du développement des individus et de l'environnement social
Ministère de la Santé et des Services sociaux

*Comité consultatif
de lutte contre
la pauvreté
et l'exclusion sociale*

Québec 